

Objet : Accompagnement des élèves en situation de handicap

Mesdames les Députées et Sénatrices, Messieurs les Députés et Sénateurs des Ardennes, de l'Aube, de la Marne et de la Haute-Marne,

L'accompagnement des élèves en situation de handicap est une priorité de l'Éducation nationale et de la Nation toute entière depuis plusieurs années.

Cela se traduit d'abord par une augmentation massive du nombre d'élèves à accompagner du fait d'une meilleure reconnaissance des situations de handicap et d'un recours efficient des familles à l'accès à ce droit.

Cette hausse impose donc de recruter davantage d'AESH pour accompagner ces enfants dans leur scolarisation et vers la réussite.

Cependant les budgets sont insuffisants ce qui conduit d'une part à un recrutement d'AESH bien en deçà des besoins et d'autre part pour notre administration à optimiser les moyens actuels en répartissant le temps de travail des AESH sur 36 semaines au lieu de 39 semaines, minimum imposé par l'article 7 du Décret n° 2014-724 du 27 juin 2014.

Aujourd'hui, l'indigence du budget octroyé à notre Académie pour recruter et rémunérer des AESH amène à la fois à ne pas pouvoir répondre aux besoins de nombreux élèves et à mettre en place des contrats contraires à la réglementation en vigueur.

Soucieux de la réussite des enfants qui nous sont confiés comme du respect dû aux AESH en tant qu'agents publics et personnes, nous vous serions reconnaissants d'interpeller le gouvernement afin que soient donnés à notre Académie les moyens de régulariser les contrats des collègues concernés tout en leur permettant d'accompagner au mieux, quantitativement et qualitativement, les élèves qui en ont besoin.

Restant à votre disposition, veuillez croire, Mesdames et Messieurs les Député.e.s et Sénateur.rice.s, en notre attachement au service public d'éducation.

Julien Duruisseau  
Secrétaire général du Sgen-CFDT Champagne-Ardenne

